

Journal officiel de l'Union européenne

C 38 A



Édition
de langue française

52^e année

Communications et informations

17 février 2009

Numéro d'information

Sommaire

Page

V Avis

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Agence européenne des médicaments

2009/C 38 A/01

Appel de manifestations d'intérêt pour des agents contractuels, en vue de missions temporaires (EMEA,
Londres) 1

FR

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

Appel de manifestations d'intérêt pour des agents contractuels, en vue de missions temporaires (EMEA, Londres)

(2009/C 38 A/01)

L'Agence européenne des médicaments (EMEA) est chargée de coordonner l'évaluation et la surveillance des médicaments à usage humain et vétérinaire dans l'Union européenne [voir le règlement (CE) n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil (JO L 136 du 30.4.2004, p. 1)]. Crée en janvier 1995, l'EMEA entretient des contacts intensifs avec la Commission européenne, les vingt-sept États membres de l'UE, les pays de l'Espace économique européen (EEE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ainsi que de nombreuses autres instances des secteurs public et privé. L'Agence offre un environnement de travail multiculturel stimulant.

De plus amples informations sur l'EMEA et ses activités sont facilement accessibles sur l'internet, à l'adresse (URL) suivante: <http://www.emea.europa.eu>

L'EMEA souhaite organiser une procédure de sélection pour les candidats intéressés par des missions temporaires en tant qu'agents contractuels. Les types de postes sont publiés dans un document séparé disponible sur le site internet de l'EMEA.

Les candidats retenus seront inclus sur une liste de réserve et un contrat de trois mois à cinq ans pourra leur être proposé, conformément au régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968) (¹) et aux dispositions générales d'application de l'EMEA concernant les procédures régissant l'engagement et le recours au personnel contractuel au sein de l'EMEA (²).

Une mission temporaire peut porter sur le remplacement des agents temporaires de l'EMEA (par exemple, en cas de congé maternité, de congé paternité, de congé familial, de congé parental, de congé sans solde ou d'arrêt maladie longue durée) ou sur des projets à court terme spécifiques si des fonds sont disponibles. En aucun cas, le contrat de travail d'un agent contractuel ne peut donner lieu à un contrat d'agent temporaire sans la réussite d'une procédure de sélection supplémentaire. Les contrats d'agent contractuel ne peuvent pas être renouvelés plus d'une fois.

Le lieu d'affectation est Canary Wharf, à Londres.

Les candidats doivent être des ressortissants d'un État membre des Communautés européennes, de l'Islande, de la Norvège ou du Liechtenstein et doivent jouir de leurs droits civiques.

Les candidats doivent s'être acquittés de leurs obligations militaires et répondre aux critères imposés pour les tâches concernées.

(¹) http://ec.europa.eu/civil_service/docs/toc100_fr.pdf

(²) <http://www.emea.europa.eu/pdfs/general/admin/recruit/42125407en.pdf>

Les conditions complètes et la description des tâches doivent être téléchargées à partir du site internet de l'Agence:

<http://www.emea.europa.eu/htms/general/admin/recruit/recruitnew.htm>

Les candidatures devront être déposées par voie électronique au moyen du formulaire disponible sur le site web EMEA.

La date limite de dépôt des candidatures est le 17 mars 2009, à minuit.

Veuillez noter que, raison du nombre élevé de candidatures que l'EMEA reçoit, lorsque la date limite de dépôt des candidatures est proche, le système peut se trouver temporairement engorgé. Il est, dès lors, conseillé aux candidats d'envoyer leur candidature dans un délai raisonnable avant la date limite.

Si vous souhaitez que les publications de postes vacants vous soient notifiées par voie électronique, veuillez vous inscrire en ligne à l'adresse suivante: <http://www.emea.europa.eu>, rubrique «Online Mailing Service».